

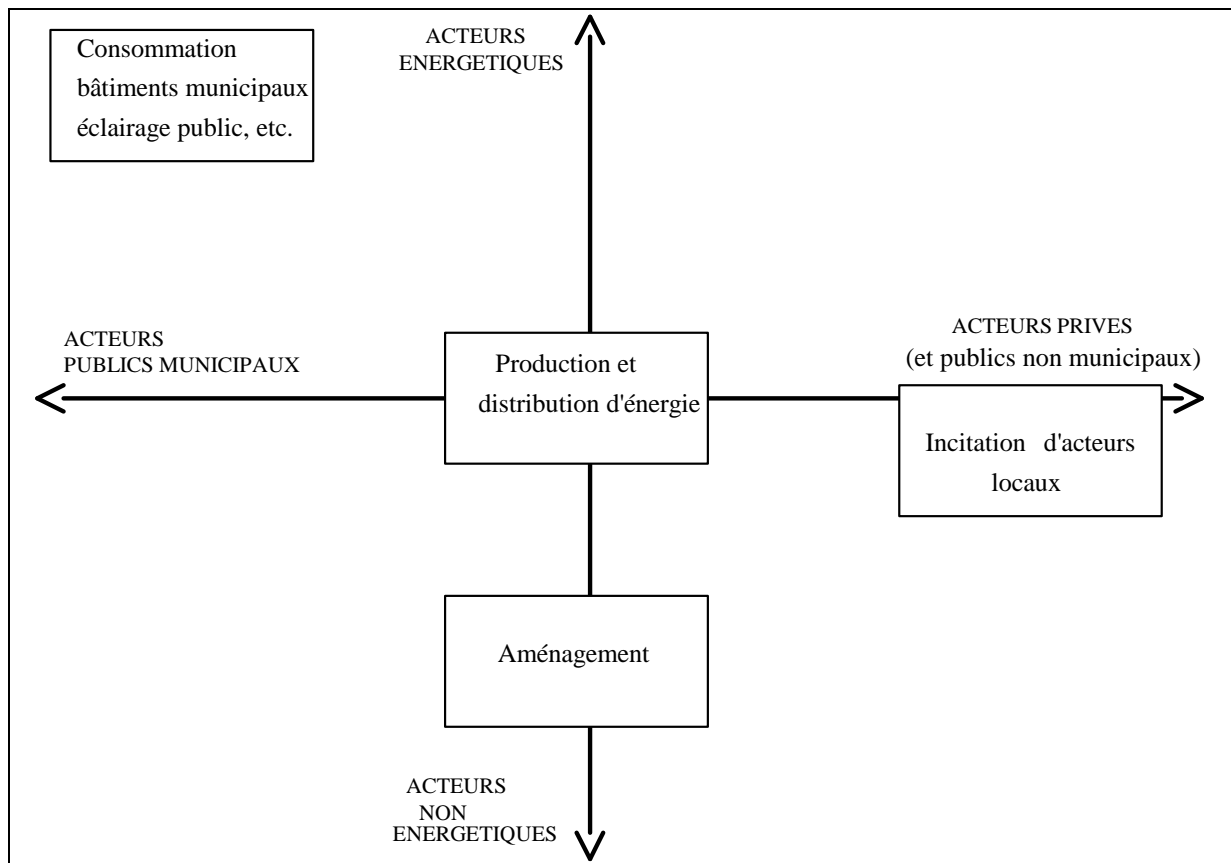
Assises de Dunkerque :
Qu'est-ce qu'une politique énergétique locale ?
présentation introductive de
Gérard MAGNIN, délégué Général d'Energie-Cités

De l'expérience commune des municipalités, on a cherché depuis plusieurs années à préciser quel contenu pouvait se cacher derrière le concept global de « Ville et Energie », non seulement en France, mais de façon à ce chacun s'y retrouve en Europe – voire ailleurs – en dépit des différences de cadres juridiques et administratifs, d'histoire et de culture des Villes des différents pays :

- Il existe des bâtiments municipaux à chauffer et à éclairer, des équipements à faire fonctionner, un réseau d'éclairage public, un parc de véhicules municipaux. Nous avons appelé cette première fonction "LA MUNICIPALITE CONSOMMATRICE".
- Il faut pourvoir à l'approvisionnement en énergie des habitants et des différents agents économiques ; il faut donc distribuer et, souvent aussi, produire localement. Nous avons appelé cette deuxième fonction "LA MUNICIPALITE PRODUCTRICE ET DISTRIBUTRICE". En fait, sous la pression de l'ouverture à la concurrence des marchés énergétiques, nous sommes amenés à présent à distinguer ces deux fonctions : la production est – ou sera - ouverte à la concurrence ; la distribution reste une situation de monopole, en fonction de quoi, ces deux rôles vont progressivement se séparer.
- Les choix d'aménagement, d'urbanisme, de déplacements déterminent en grande partie ce que seront en définitive les consommations énergétiques de tous les acteurs de la ville : pour leur logement et bien plus encore pour leur déplacements. Cette troisième fonction sera "LA MUNICIPALITE AMENAGEUSE", ou "URBANISTE"
- Les consommations énergétiques globales sont essentiellement la résultante des consommations individuelles qui sont elles-mêmes le fait d'une grande quantité de décisions isolées, privées comme publiques. Chercher à impliquer ces acteurs dispersés en stimulant et encourageant leurs actions. C'est le rôle de LA MUNICIPALITE INCITATRICE.

Conduire une politique active d'efficacité énergétique et de prévention des émissions atmosphériques, de polluants comme de gaz à effet de serre, nécessite non seulement de définir ce que l'on veut faire, mais aussi et surtout avec qui et comment on va le faire. A cet égard, le rôle des différents acteurs est prédominant :

- Certaines décisions relèvent directement d'acteurs municipaux concernés par l'énergie. Par exemple : **gérer les consommations d'énergie dans les bâtiments scolaires** appartenant à la Municipalité est une décision strictement municipale.
- D'autres décisions mettent en scène des acteurs nouveaux, souvent plus autonomes par rapport à la Municipalité. Par exemple : **produire et distribuer de l'énergie** concerne souvent des sociétés concessionnaires, publiques ou privées, y compris les entreprises communales, et bien sûr les consommateurs.
- D'autres encore impliquent fortement des acteurs municipaux ou d'autres niveaux de juridiction, préoccupés prioritairement par des considérations autres que l'efficacité énergétique. Cependant, leurs décisions influent fortement sur celle-ci. Par exemple : **aménager l'espace urbain**, stimuler le développement économique, construire des infrastructures de transports, etc.
- Enfin, une dernière catégorie de décisions échappe presque totalement à l'influence municipale directe et se situe essentiellement en dehors du domaine énergétique. Il s'agit de l'ensemble des micro-décisions quotidiennes qui sont dictées par **les comportements des ménages et des acteurs économiques** en fonction de leurs considérations propres, qui ont des conséquences fortes dans le domaine des consommations énergétiques finales et des émissions polluantes.



Pour traiter de la question "Qu'est-ce qu'une politique énergétique locale ?", nous avons autour de la table des spécialistes qui représentent chacun un point de vue particulier au premier sens du terme, car le point d'où ils regardent et à partir duquel ils agissent, est différent.

Voici 5 questions autour desquelles chacun sera invité à s'exprimer /

"En France, on a l'habitude de parler de politique énergétique nationale, mais beaucoup moins de politique énergétique municipale :

- cela a-t-il un sens de parler de politique énergétique municipale ?
- qu'est-ce qu'une politique municipale peut apporter de plus aux habitants ? au développement local ? au développement urbain ?
- en quoi peut-on réellement parler des municipalités comme autorités organisatrices dans le domaine de l'énergie comme cela peut être le cas par exemple pour les transports ?
- quelles relations établir avec les opérateurs énergétiques ?
- dans un marché énergétique qui s'ouvre à la concurrence, qu'est-ce que cela change pour les municipalités ?"